Image not found or type unknown

Fiches de paie et salaires

Par **novaloha**, le **22/02/2016** à **17:47**

bonjour,

je suis actuellement en CDI avec un 35h, le soucis étant que je n'effectue pas le nombre d'heure indiquer faute de planning. l'employeur doit t'il me payer toutes mes heures travaillée ou non?

merci d'avance pour vos aides
novaloha

Par **Lag0**, le **23/02/2016** à **10:20**

Bonjour,
L'employeur doit respecter le contrat, il doit donc vous fournir du travail pour l'horaire qui y est prévu, ici 35 heures. S'il ne le fait pas, il doit cependant vous payer au salaire prévu au dit contrat...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés